

Association [nom de l'association]

[Adresse]

[Code Postal][Ville]

Tél. : 01.23.45.67.89

[Prénom] [NOM]

[Adresse]

[CP & Ville]

Paris, le 08/07/2026

Ordre du jour et résolutions proposées au bureau de l'association [nom de l'association]

Association [nom de l'association], régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé [adresse de l'association]. Réunion du bureau du [date de la réunion], tenue à [lieu de la réunion]. Ordre du jour arrêté par le président : approbation du procès-verbal de la précédente réunion ; [premier point à examiner] ; organisation d'une brocante au profit de [objet de la brocante] ; questions diverses. Les projets de résolutions ci-dessous ont été communiqués aux membres du bureau préalablement à la réunion.

Première résolution. Le bureau, après en avoir délibéré sur [indiquer l'objet du premier point], décide de [indiquer la décision retenue]. Cette résolution est adoptée à la majorité prévue par les statuts.

Deuxième résolution. Le bureau décide que l'association organisera une brocante destinée à récolter des fonds pour [objet de la brocante], le [date de la brocante]. La manifestation se tiendra à [lieu de la brocante], selon les modalités suivantes : [modalités d'organisation, droits d'inscription, horaires, exposants].

Troisième résolution. Conformément aux dispositions du code de commerce, l'association procédera à une déclaration préalable de vente au déballage auprès du maire de la commune de [lieu de la brocante], au plus tard le [date de la déclaration], soit au moins quinze jours avant la manifestation. Le président est mandaté pour accomplir cette formalité et signer tout document nécessaire.

Quatrième résolution. Le bureau donne tous pouvoirs à [nom du président], ou à toute personne qu'il désignera, à l'effet de mettre en œuvre les décisions ci-dessus, d'engager les dépenses correspondantes dans la limite de [montant], et d'effectuer les démarches auprès des tiers concernés : banque, mairie, fournisseurs et partenaires.

Chaque résolution a été mise aux voix séparément et adoptée à la majorité prévue par les statuts de l'association. Le résultat des votes (pour, contre, abstentions) ainsi que les décisions ci-dessus sont intégralement reportés au procès-verbal de la réunion, signé par le président et le secrétaire de séance, puis conservé dans le registre de l'association.

Fait à [lieu de la réunion du bureau], le [date de la réunion du bureau].

Association [nom de l'association]

Signature